



AG2R LA MONDIALE



ÉPARGNE
—
Épargne
salariale

**DES SOLUTIONS
SIMPLES
ET ADAPTABLES**

OPTIMISER LES MÉCANISMES D'ÉPARGNE SALARIALE

**SAVEZ-VOUS COMBIEN
UN SALARIÉ, UN CHEF
D'ENTREPRISE,
PEUT RECEVOIR EN
ÉPARGNE SALARIALE
EN 2016 ?**

**56 817 €
PAR AN**

UTILISEZ COLLECTIVEMENT LES ATOUS DE L'ÉPARGNE SALARIALE

L'épargne salariale comporte différents systèmes d'épargne collectifs mis en place au bénéfice des salariés pour les associer aux résultats ou aux performances de l'entreprise.

Deux formes d'épargne salariale : horizon 5 ans avec le PEE (Plan d'Épargne d'Entreprise) et horizon retraite avec le PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif).

SOURCES D'ALIMENTATION	% DU PASS ⁽¹⁾	MAXIMUM POUR LE BÉNÉFICIAIRE
Abondement PEE	8 %	3 089 €
Abondement PERCO	16 %	6 178 €
Abondement maximal employeur		9 267 €
Versement individuel		25 % de la rémunération annuelle brute
Intéressement ⁽²⁾	50 %	19 020 €
Participation ⁽²⁾	75 %	28 530 €
TOTAL		56 817 €

(1) PASS 2016 : 38 616 €

(2) Pour des exercices clos au 31/12/2015, le PASS à retenir est celui en vigueur en 2015 (exercice au titre duquel l'intéressement ou la participation se rapporte).

UN CADRE SOCIAL ET FISCAL ATTRACTIF

Vous bénéficiez d'exonérations de charges salariales et patronales (hors CSG et CRDS, forfait social et le cas échéant, taxe sur les salaires) sur les sommes distribuées, par votre entreprise :
Abondement, Intéressement, Participation.

Exemple d'optimisation du dispositif avec un budget de 1 500 €
(pour une entreprise non soumise à la taxe sur les salaires)

CÔTÉ ENTREPRISE	ÉPARGNE SALARIALE	SALAIRE OU PRIME
Montant Brut	1 000 €	1 000 €
Charges sociales patronales (hypothèse 50% salaire brut)	0 €	500 €
« Forfait social »	200 €	Non applicable
Coût pour l'entreprise	1 200 €	1 500 €
Économie pour l'entreprise		20 %

CÔTÉ SALARIÉ	ÉPARGNE SALARIALE	SALAIRE OU PRIME
Montant Brut pour le salarié	1 000 €	1 000 €
Charges sociales salariales	0 €	200 €
CSG-CRDS	80 €	79 €
Impôt sur le Revenu (Taux marginal d'imposition 30%)	0 €	194 €
Montant perçu pour le salarié	920 €	527 €
Gain financier pour le salarié		+ 57 %

En tant que chef d'entreprise, vous disposez de solutions efficaces, adaptées à votre stratégie pour piloter l'enveloppe allouée à travers l'abondement :

- **Choisir un abondement** différent pour chacun des dispositifs (PEE ou PERCO)
- **Moduler l'abondement** en fonction des niveaux de versements et/ou des types d'alimentation

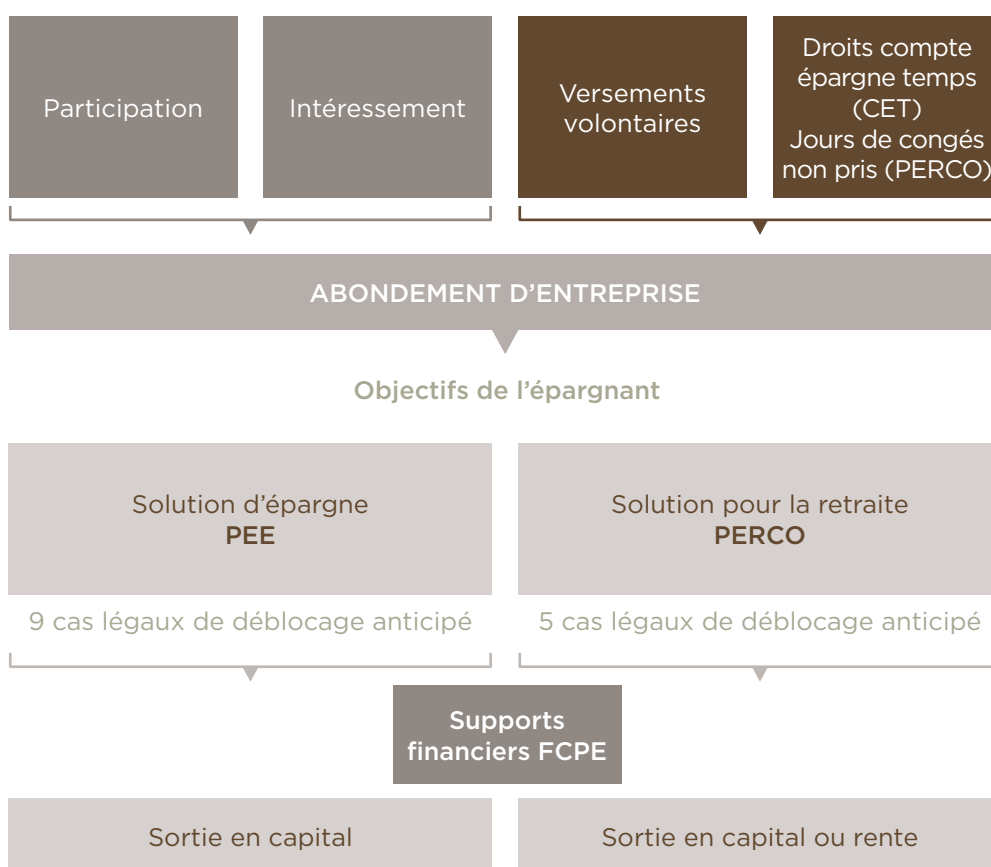
QUEL BUDGET POUR VOUS ?

SOURCES D'ALIMENTATION	COÛT MINIMUM	COÛT MAXIMUM
Abondement PEE	Frais de tenue de compte	300% des versements de l'épargnant avec 8 % du PASS
Abondement PERCO		300% des versements de l'épargnant avec 16 % du PASS
Intéressement	Négocié et spécifique Basé sur résultats ou performances de l'entreprise	20 % masse salariale
Participation	Formule légale ou dérogatoire Formule facultative si moins de 50 salariés	

UN MÉCANISME ADAPTABLE À LA SITUATION DE VOTRE ENTREPRISE

Chaque entreprise peut choisir :

- Les dispositifs à mettre en place,
- Les modes d'alimentation,



UN CHOIX DE SUPPORTS FINANCIERS

Plusieurs supports et modes de gestion financière vous sont proposés. Vos salariés peuvent choisir les supports financiers en fonction de leurs besoins spécifiques, tant en termes de niveau de risque que d'horizon de placement.

Le Bénéficiaire doit prendre connaissance des DICI (Document d'informations clés pour l'investisseur), avant toute décision d'investissement ou de désinvestissement.

PEE + PERCO

LA GESTION FINANCIÈRE

Le choix entre 2 gammes de gestion financière :

Une gamme de fonds profilés
couvrant différents profils de risque et d'horizon de placement, allant du court terme au long terme.

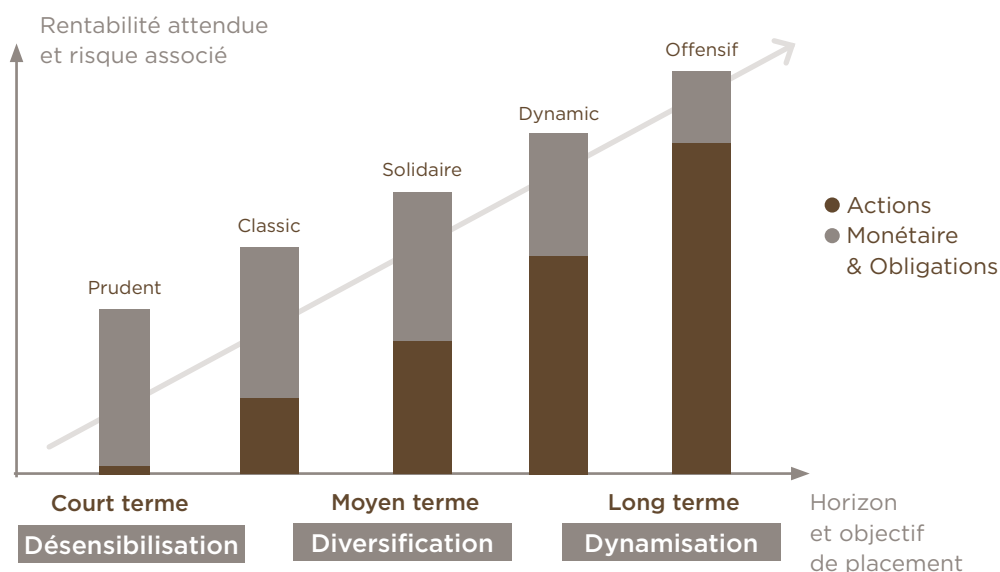
ou

Une gamme de fonds spécialisés,
pour les épargnants souhaitant piloter la diversification de leur épargne notamment en investissant sur les marchés actions (françaises, internationales, ...)

PERCO

LA GESTION PILOTÉE

La gestion pilotée permet de répartir automatiquement les versements et l'épargne constitués sur différents supports et de les adapter chaque année en fonction de l'âge de l'épargnant et de sa date de départ à la retraite ou de son horizon de placement.



UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DU PLAN D'ÉPARGNE SALARIALE

Une équipe dédiée à votre écoute.

AG2R LA MONDIALE vous accompagne tout au long de la vie de votre Plan d'Épargne Salariale.

Nous avons développé pour vous et vos salariés des outils et des services sur mesure :

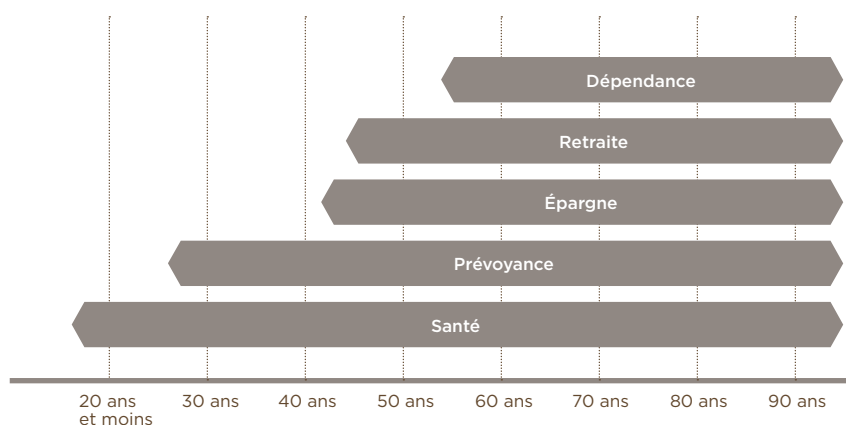
UNE ÉQUIPE DÉDIÉE	CÔTÉ ENTREPRISE	CÔTÉ SALARIÉ
Lors de la mise en place du dispositif	Vision globale dans la mise en place lors des négociations Animation de réunions auprès des représentants en charge de la négociation	Animation de réunions auprès des salariés pour valoriser la mise en place des dispositifs, présentation des solutions Aide à la communication auprès des salariés
	Mise à disposition du Guide de l'entreprise	Mise à disposition d'un Livret d'épargne pour le salarié
	Prestations de tenue de compte	
	La gestion de vos dispositifs <ul style="list-style-type: none"> • Choix des sources d'alimentation • Formules d'abondement • Fonds accessibles 	Gestion des versements de l'épargnant <ul style="list-style-type: none"> • Envoi ou mise à disposition d'un avis d'opération à chaque mouvement • Envoi d'un relevé annuel de situation
Assistance technique et administrative dans le cadre de la mise en place et le suivi du dispositif		
Accès personnalisé « Espace Client » : www.pradoepargne.com		
Présentation et performances des FCPE Informations pratiques		
Tout au long de la vie du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation de l'encours, situation globale, suivi du dossier • Visualisation de l'historique des mouvements réalisés sur le compte • Statistiques sur la vie des dispositifs • Suivi des performances des FCPE 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation de son compte • Visualisation des supports financiers • Accès aux documents de gestion • Découverte des services retraite, outil de simulation (PERCO) • Arbitrage, versement en ligne par prélèvement ou par carte bancaire • Accès sur application mobile

AG2R LA MONDIALE LE PREMIER GROUPE DE PROTECTION SOCIALE FRANÇAIS

UN GROUPE PRÉSENT À TOUS LES ÂGES DE LA VIE

Il protège **tous les besoins de ces assurés tout au long de la vie**, quels que soient l'âge, le statut, (salariés, retraités, professionnels, dirigeants d'entreprise et leurs familles) ou le secteur professionnel.

Les métiers du groupe



L'OFFRE AG2R LA MONDIALE POUR LES ENTREPRISES

AG2R LA MONDIALE
offre une gamme
étendue de solutions
en protection sociale

SANTÉ

Complémentaire santé collective

PRÉVOYANCE

Incapacité & Invalidité

Décès

Dépendance

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Plan d'Épargne Retraite Entreprises (Article 83)

Retraite supplémentaire à prestations définies (Article 39)

ÉPARGNE SALARIALE

Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE)

Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO)

Compte Épargne Temps (CET)

PASSIFS SOCIAUX

Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Indemnités de licenciement (IL)

ENGAGEMENT SOCIAL

Prévention et conseil social

Accompagnement

AVERTISSEMENT

Ce document original est la propriété d'Agicam et de Prado Epargne, membres d'AG2R LA MONDIALE.

Ce document est strictement confidentiel et destiné aux seules personnes qui en sont destinataires. Il ne peut être reproduit, communiqué, cédé ou publié, en totalité ou en partie.

Toute utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit, est passible de sanction(s).

Il ne saurait constituer un quelconque engagement contractuel ou précontractuel ou garantie d'AG2R LA MONDIALE. Il n'a pour but de fournir et ne doit pas servir à fournir des conseils d'ordre comptable, juridique ou fiscal ou des recommandations d'investissement.

En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de

désinvestissement ou de conservation prise sur la base de ce document.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable.

Il est rappelé que la consultation des DICI est obligatoire avant toute décision d'investissement ou de désinvestissement.

Les DICI sont disponibles sans frais auprès d'Agicam (14, rue Auber, 75009 Paris - www.agicam.fr) ou de Prado Epargne (485, avenue du Prado 13412 Marseille Cedex 20 - www.pradoepargne.com).

AGICAM - Société de gestion de portefeuille - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 6 969 080,04 € -

Membre d'AG2R LA MONDIALE - 14, rue Auber 75009 Paris - 449 471 325 RCS Paris - Agréée par l'AMF sous le n° GP03027

PRADO ÉPARGNE - SA à directoire et conseil de surveillance au capital social de 23 285 855,14 euros - Membre d'AG2R

LA MONDIALE - 485 avenue du Prado 13008 Marseille - 338 573 918 RCS Marseille - Membre du GIE AG2R RÉUNICA